

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 12 Décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 27

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNault, THUROTTÉ, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, THERY, ZAOUI.

Ont donné pouvoir : Monsieur ANDRZEJCZAK (pouvoir à Monsieur AUDIN), Monsieur BRAILLY (pouvoir à Monsieur HOCHART), Madame BOUTON (pouvoir à Madame THOMAS).

Absente excusée : Madame GAJDA.

Absents : Madame DANDOIS, Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

### DELIBERATION N° 8 : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE CONDORCET (10 lots).

#### EXPOSE DU RAPPORTEUR

##### 1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, la Ville de Denain conduit actuellement en phase opérationnelle la rénovation du quartier du Nouveau Monde. Cette programmation prévoit la construction au cœur de l'îlot Basly d'un équipement phare, la nouvelle école Condorcet.

Le projet et sa programmation ont été approuvés par le Conseil Municipal par délibérations n° 14 du 13 décembre 2023 et n° 14 du 13 juin 2024. Elles prévoient la construction d'une école maternelle de 8 classes, intégrant dès la construction, la possibilité de réaliser une extension de 3 classes supplémentaires et l'aménagement d'une cour « oasis ».

L'école lauréate de l'appel à projet Quartiers Résilients, vise l'exemplarité en matière de développement durable par l'obtention d'une certification et d'une labellisation (*Bâtiment à Haute Qualité environnementale « HQE Bâtiment durable » ; Bâtiment Biosourcé -Niveau 2*).

Suite aux études d'Avant-Projet Définitif (APD), la maîtrise d'œuvre s'est engagée sur un coût global prévisionnel des travaux de 6 410 505,62 € HT (*sur une date de valeur au mois d'octobre 2025*). L'Avant-Projet Définitif a été validé par le Conseil Municipal par délibération n° 9 du 9 octobre 2025.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée au 19 janvier 2026 avec une date de livraison prévisionnelle pour la rentrée scolaire 2027-2028.

.../...

Le projet est soutenu par les financeurs suivants :

L'agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU)  
2 781 873,60 €



Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

L'Etat au titre de la Politique de la Ville  
1 236 664 €



La Région Hauts-de-France  
1 000 000 €  
(prévisionnel)



Le Département du Nord au titre des Projets Territoriaux Structurant  
401 500 €



La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut  
480 217 €



## **2 – LES ETAPES DE LA PROCEDURE.**

### **A – Lancement d'un appel d'offre ouvert européen.**

Le 17 octobre 2025 une procédure formalisée a été lancée par la publication d'un Avis d'Appel Public à Concurrence pour ces travaux de construction au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil d'acheteur de la Ville de Denain. La date limite de réception des offres était fixée au 20 novembre 2025 à 12h00.

La consultation est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offre ouvert européen conformément aux articles L.2124-1, L2124-2, L2113-6 et suivant, R.2124-1, 2 et 5 et R.2113-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

### **B – Décomposition de la consultation.**

La consultation était allotie en 10 lots :

- Lot n° 1 - Clos-couvert (Gros-œuvre - Charpente - Revêtement de façade - couverture - Menuiserie extérieures),
- Lot n° 2 - Plâtrerie - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures,
- Lot n° 3 – Carrelage
- Lot n° 4 - Peintures et sols collés
- Lot n° 5 – Ascenseur
- Lot n° 6 – Cuisine
- Lot n° 7 - Chauffage ventilation plomberie
- Lot n° 8 – Electricité
- Lot n° 9 - VRD - Espaces verts
- Lot n° 10 – Mobilier

Les lots 1, 2, 4 et 7 à 9 prévoient comme l'autorise l'article L.2112-1 du CCP, une clause d'insertion par l'activité économique obligeant le titulaire de chaque lot à réaliser une action d'insertion qui permettra l'accès et le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'exécution de cette clause sera supervisée par une chargée de mission Clause Sociale de la CAPH dans le cadre du Plan Local Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

**C - Analyse des candidatures et des offres.**

Au terme du délai de consultation, 53 candidatures ont été reçues dans les délais et réparties comme suit :

- Lot n° 1 - Clos-couvert (*Gros-œuvre - Charpente - Revêtement de façade - couverture - Menuiserie extérieures*) : 6 offres dont une incomplète déclarée irrecevable
- Lot n° 2 - Plâtrerie - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures : 8 offres
- Lot n° 3 - Carrelage : 5 offres
- Lot n° 4 - Peintures et sols collés : 9 offres
- Lot n° 5 - Ascenseur : 2 offres
- Lot n° 6 - Cuisine : 4 offres
- Lot n° 7 - Chauffage ventilation plomberie : 6 offres
- Lot n° 8 - Electricité : 10 offres
- Lot n° 9 - VRD - Espaces verts : 3 offres
- Lot n° 10 – Mobilier : 0 offre

Comme le prévoit le Code de la Commande Publique pour toute procédure formalisée, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 décembre 2025 à 14h30. Elle a analysé l'ensemble des offres proposées selon les critères de jugement des offres détaillés dans le Règlement de la Consultation.

Au terme de la séance, la Commission d'Appel d'Offres a pris les décisions d'attribution suivantes (5 Pour ; 0 Contre et 0 Abstention) :

**■ Lot n° 1 - Clos-couvert (Gros-œuvre - Charpente - Revêtement de façade - couverture - Menuiserie extérieures) :**

- Attribué à HDF CONSTRUCTION (128 rue de Villars – 59220 DENAIN – Siret : 804 658 508 00010) pour un montant total de 3 598 000,00 € HT soit 4 317 600,00 € TTC.

- Le marché prévoit la mise en œuvre d'une clause sociale, en réservant dans l'exécution du marché 2 655 heures d'insertion par l'emploi.

**■ Lot n° 2 - Plâtrerie - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures :**

- Attribué à la société LOS HERMANOS (75 avenue de la République, 92400 COURBEVOIE – Siret : 511 085 458 00020) avec sa solution de base et la prestation éventuelle supplémentaire n° 1 (portes stratifiées) pour un montant total de 878 094,98 € HT, 1 053 713,98 € TTC décomposé comme suit :

- . Offre de base pour 870 170,89 € HT soit 1 044 205,07 € TTC,
  - . Prestation éventuelle supplémentaire n° 1 ajoutant un traitement stratifié pour les portes des menuiseries intérieures pour une durabilité renforcée pour 7 924,09 € HT, soit 9 508,91 € TTC.
- Le marché prévoit la mise en œuvre d'une clause sociale, en réservant dans l'exécution du marché 1 015 heures d'insertion par l'emploi.

**■ Lot n° 3 - Carrelage :**

- Attribué à la SAS LD CARRELAGE (Boulevard de Rouen, 62160 AIX-NOULETTE – Siret : 828 919 050 00025) pour un montant total de 145 998,07 € HT soit 175 197,68 € TTC.

# DELIBERATION N° 8 DU 19 DECEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 31/12/2025

Reçu en préfecture le 31/12/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-215901729-20251219-251219DE\_8-DE

## ■ Lot n° 4 - Peintures et sols collés :

- Attribué à CREADECOR (945 rue Pablo Picasso – 62320 ROUVROY – Siret : 429 124 860 00041) l'offre de base pour un montant total de 159 332,37 € HT soit 191 198,84 € TTC.

- Le marché prévoit la mise en œuvre d'une clause sociale, en réservant dans l'exécution du marché 210 heures d'insertion par l'emploi.

## ■ Lot n° 5 - Ascenseur :

- Attribué à TK ELEVATOR (20 rue François Cevert – 490001 ANGERS – Siret : 722 024 742 02772) pour un montant total de 22 300,00 € HT soit 26 760,00 € TTC.

## ■ Lot n° 6 - Cuisine :

- Attribué à COFRINO SAS (PA de la Cessoie, 151 rue Simon Vollant – CS 20173 – 59832 LAMBERSART – Siret : 390 562 593 00025) pour un montant total de 119 297,31 € HT soit 143 156,77 € TTC.

## ■ Lot n° 7 - Chauffage ventilation plomberie :

- Attribué à DELANNOY-DEWAILLY ENTREPRISE (10 rue Jacquard – CS 80107 – 59427 ARMENTIERES CEDEX – Siret : 389 313 255 00017) pour un montant total de 675 000 € HT soit 810 000 € TTC.

- Le marché prévoit la mise en œuvre d'une clause sociale, en réservant dans l'exécution du marché 490 heures d'insertion par l'emploi.

## ■ Lot n° 8 - Electricité :

- Attribué à SATELEC FAYAT (14 ZA LES POUTRELLES – 59125 TRITH SAINT LEGER – Siret : 971 201 546 00571) pour un montant total de 319 854,88 € HT soit 383 825,86 € TTC.

- Le marché prévoit la mise en œuvre d'une clause sociale, en réservant dans l'exécution du marché 245 heures d'insertion par l'emploi.

## ■ Lot n° 9 - VRD - Espaces verts :

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer ce lot sans suite pour motif d'intérêt général, sur base de l'avis de la Commission d'Appel d'Offre.

En effet, les éléments demandés aux candidats dans le cadre de mémoire technique imposé, analysé par application stricte des méthodes et critères de notation publiés dans l'avis d'appel public à concurrence, ne permettent pas de garantir que les offres reçues répondent parfaitement aux besoins spécifiques du chantier, et par conséquence de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le report de l'attribution du lot 9 ne menaçant pas le planning opérationnel global du chantier, un nouvel appel d'offre sera relancé avec des critères adaptés aux spécificités et exigences techniques du lot.

## ■ Lot n° 10 – Mobilier :

- Le lot est déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été reçue dans le délai.

L'ensemble des marchés de travaux attribués (*lot 1 à 8*) est de 5 917 877,61 € HT, soit 7 101 453,13 € TTC. Ce montant est cohérent avec l'estimation faite par la maîtrise d'œuvre en phase projet, soit 5 917 877,61 € HT (*valeur indice juin 2025*), soit une variation de 1,2%.

Il est demandé à l'Assemblée :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué à signer les marchés et tous les actes de passation, exécution et règlement qui découleront de ces marchés.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué à signer les éventuelles modifications de marchés dans la limite de 5% du montant global de ces marchés.
- **D'IMPUTER** les dépenses aux crédits inscrits à l'Autorisation de Programme n° 2023-018-1 Equipements dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

---

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

---

**DECISION : ADOpte PAR 29 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.**

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,



T. SANCHEZ

Le Maire,



A.L. DUMONTONI

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....